

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le jeudi 13 Novembre à 20H30, sous la Présidence de Monsieur Christian RENAULT, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur RENAULT Christian, Maire  
Monsieur PIOT Michel, Madame EHRMANN Christine,  
Madame SIMONOU Saliha, Monsieur LASMARRIGUES Jean-Bernard, Adjoints  
Monsieur ANÉ Richard, Monsieur BOROS Charles, Monsieur  
BOSC Fabien, Monsieur BRUN Thierry, Madame COHENDET Christel, Madame  
CORNELOUP Isabelle, Madame COUTURE Laure, Madame FANOUILLE  
Murielle, Madame MILCENT Michelle, Madame MONCOMBLE Fanny, Madame  
PECHENA Marie Claude, Madame PESTIE Guilaine, Monsieur REVEILLERE  
Dominique, Monsieur TSORBA Sylvain Madame VILLE-VALLEE Florence,  
**Etaient absents excusés** : Monsieur AITA Jean Claude pouvoir à Monsieur PIOT  
Michel

Thierry BRUN Madame BERMUDEZ Claudia pouvoir à Monsieur  
SIMONOU Saliha Madame ELIMAS Nathalie pouvoir à Madame

## **Ordre du Jour**

### **Nomination du Secrétaire de Séance**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne suivant l'ordre alphabétique, à l'unanimité, Madame Christel COHENDET.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2014**

Les conseillers présents lors de cette séance approuvent, à l'unanimité le compte rendu du conseil du 9 octobre dernier.

### **Compte rendu des décisions prises par le Maire**

**Le 6 octobre 2014** : Décision de signer une convention de mise à disposition de notre agent Vincent Helin, opérateur des APS qualifié pour l'année 2014/2015 avec la commune de Soisy sous Montmorency pour une durée d'un an pour un total de 400 heures annuelles.  
Monsieur Bosc demande quand a lieu cette mise à disposition et qui paye ?  
Cette mise à disposition se déroule durant les vacances scolaires et comme il s'agit d'une mise à disposition, c'est la ville de Margency qui paye le salaire de Monsieur Helin. En contrepartie, cela permet à nos jeunes adolescents d'avoir des places pour les activités proposées par la Ville de Soisy sous Montmorency.

**Le 7 octobre 2014** : Décision de signer une convention de restauration pour la fourniture de plats cuisinés en liaison froide pour la restauration municipale et le portage de repas avec la Société Cuisine Evolutive domiciliée Château de Bois Himont 76190 Bois Himont à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 jusqu'au 31 août 2017.

Monsieur Bosc explique que Bois Himont se situe à 72 kilomètres de Margency et que de fait il n'a pas été tenu compte de l'environnement. Madame Ehrmann explique que de nombreux fruits et légumes utilisés par la « Cuisine Evolutive » proviennent de leur production et que de ce fait l'environnement a été pris en compte. Le coût du trajet n'a pas impacté le coût des prestations « repas enfants, repas adultes, goûter, repas des portages de repas ».

**Le 7 octobre 2014** : Décision de signer un contrat d'assistance avec la société Innosys domicilié 8 rue Auber à Paris (75009) pour la mise en place et le suivi du site internet. L'installation et la mise en production sur site est de 4800 euros HT.

Monsieur Bosc précise qu'il trouve cela cher, il aimerait connaître les prestations incluses dans un tel tarif. Monsieur le Maire lui explique les différentes prestations et pense au contraire que ce n'est pas cher vu le type et le volume de prestations.

Madame Pestie demande s'il y a un contrat de maintenance. Monsieur le Maire précise que la mairie peut acheter des tickets et que la société interviendra en échange de tickets.

**Le 21 octobre 2014** : Décision de signer une convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service de TIPI-Régie la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Monsieur le Maire indique que ce service sera mis en place courant janvier 2015.

**Le 3 novembre 2014** : Décision de signer l'avenant N°1 à la police « dommages aux biens » avec la société Smacl, domiciliée au 141 avenue salvador allende 79031 Niort cedex 9.

Monsieur Bosc explique que c'est le deuxième avenant en peu de temps et qu'il serait peut être souhaitable de revoir le contrat intégral de la SMACL. Quel est le coût de cet avenant ? Aucun coût supplémentaire pour cet avenant car il s'agit de rajouter une clause qui a été omise lors de la rédaction afin de prendre en charge les œuvres lors de l'exposition sculpt'arts.

**Le 3 novembre 2014** : Décision de réduire les charges d'eau des mois de mars et mai 2014 (25 % à la place des 50 %) soit 9.11 euros X 2 pour les charges relatives à la convention d'occupation précaire avec astreinte de Monsieur Bernard Jean Claude.

### **1 – Fusion du Scessam et du Scergis au 1<sup>er</sup> janvier 2015 - désignation de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants**

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Scessam fusionnera avec le Scergis, nous n'aurons donc plus qu'un seul syndicat intercommunal, le Scergis avec ses compétences traditionnelles auxquelles s'ajouteront les compétences du Scessam dissout. Le conseil municipal doit donc désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants conformément à l'article 6 des statuts du Scergis modifiés (joint en annexe). Monsieur le Maire propose de reconduire les délégués titulaires et suppléants du SCERGIS désignés lors du conseil municipal du 6 avril 2014, soit, pour les titulaires, Monsieur Réveillère et Monsieur Ané, pour les suppléants, Monsieur Piot et Monsieur Aïta et de nommer le troisième délégué titulaire et le troisième délégué suppléants.

Monsieur Brun propose que le groupe minoritaire soit représenté et propose la candidature de Madame Ville-Vallée comme déléguée titulaire. Cette candidature est écartée, 17 voix

contre (Monsieur Renault, Monsieur Piot, Madame Ehrmann, Madame Simonou, Monsieur Lasmarrigues, Monsieur Ané, Monsieur Boros, Madame Cohendet, Madame Couture, Madame Fanouillère, Madame Milcent, Madame Moncomble, Madame Pechena, Monsieur Réveillère, Monsieur Tsorba , Monsieur Aïta, Madame Elimas ) et 6 voix pour.

Madame Pestie propose sa candidature . 17 voix contre (Monsieur Renault, Monsieur Piot, Madame Ehrmann, Madame Simonou, Monsieur Lasmarrigues, Monsieur Ané, Monsieur Boros, Madame Cohendet, Madame Couture, Madame Fanouillère, Madame Milcent, Madame Moncomble, Madame Pechena, Monsieur Réveillère, Monsieur Tsorba , Monsieur Aïta, Madame Elimas) et 6 voix pour, sa candidature est rejetée.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Milcent. 17 voix pour et 6 voix contre (Madame Ville-Vallee, Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Pestie, Monsieur Bosc, Monsieur Brun), Madame Milcent est nommée troisième déléguée titulaire au SCERGIS.

En tant que troisième délégué suppléant, Monsieur Brun propose la candidature de Monsieur Bosc. 17 voix contre (Monsieur Renault, Monsieur Piot, Madame Ehrmann, Madame Simonou, Monsieur Lasmarrigues, Monsieur Ané, Monsieur Boros, Madame Cohendet, Madame Couture, Madame Fanouillère, Madame Milcent, Madame Moncomble, Madame Pechena, Monsieur Réveillère, Monsieur Tsorba , Monsieur Aïta, Madame Elimas) et 6 voix pour, cette candidature est rejetée.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Ehrmann. 17 voix pour et 6 voix contre (Madame Ville-Vallee, Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Pestie, Monsieur Bosc, Monsieur Brun), Madame Ehrmann est nommée troisième déléguée suppléante au SCERGIS.

## **2 –Avis de la commune de Margency sur le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) concernant le Val d’Oise –Secteur de la Vallée de Montmorency) -**

### **OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE GROUPEMENT DE LA CAVAM AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L’OUEST DE LA PLAIN DE FRANCE ET INTEGRATION AU NOUVEL EPCI DE TROIS COMMUNES DE VAL ET FORET : EAUBONNE- SAINT- PRIX- MONTLIGNON**

Les articles 10 et 11 de la loi « MAPTAM » du 27 janvier 2014 prévoient que les EPCI dont le siège se situe dans l’unité urbaine de Paris sont appelés à former, sauf exception motivée, des ensembles de plus de 200 000 habitants.

Ce seuil de 200 00 habitants conduit à prévoir l’élaboration d’un nouveau schéma régional par la Commission Régionale de Coopération Intercommunale (CRICI) pour une mise en œuvre des nouveaux périmètres au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La construction du SRCI s’appuyant sur les territoires et la concertation, les préfets des départements ont procédé en amont à de nombreuses consultations au travers notamment de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, afin de faire des propositions au préfet de région dans les différents départements concernés.

Le projet de SRCI a été soumis pour avis à la CRICI le 28 août dernier, la loi fixant la date butoir au 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Dans le Val d’Oise, dès le début septembre, l’ensemble des communes et des EPCI concernés ont été saisis de ce projet, et disposent d’un délai de trois mois pour rendre leur avis. A défaut l’avis est réputé favorable.

Par ailleurs, les communes limitrophes de la Métropole du Grand Paris qui souhaitaient y adhérer pouvaient le faire à condition d'en délibérer favorablement avant le 30 septembre 2014.

Ainsi, les limites précises de la Métropole et par conséquent du SRCI ne seront connues qu'en fin d'année.

Les membres de la CRCI disposeront courant décembre d'une synthèse des avis de l'ensemble des collectivités qui auront été recueillis.

En l'état actuel du droit, le préfet de région devra arrêter le SRCI avant le 28 février 2015 (*sous réserve d'un amendement législatif qui pourrait reporter cette date au 30 avril 2015*) après avoir réuni autant que de besoin la commission régionale pour débattre et voter sur les éventuels amendements.

Dès la publication du schéma, les préfets de département définiront par arrêté les projets de création, fusion ou modification de périmètre d'EPCI. Dans le même temps, les conseils municipaux et organes délibérants des EPCI concernés seront consultés. Le préfet du département devra obtenir l'accord d'au moins la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre représentant la moitié de la population totale, et du conseil municipal de la commune dans la population est la plus nombreuse, si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

A défaut d'accord, la CRCI sera à nouveau saisie et pourra apporter des modifications au projet.

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus de concertation que les préfets du département prononceront, par arrêté, la création, la fusion ou la modification de périmètre des EPCI, avant le 31 décembre 2015.

Dans les trois mois qui suivront les arrêtés des préfets de département, les conseils municipaux fixeront la composition de l'organe délibérant des EPCI nouveaux, fusionnés ou modifiés.

### Le projet de SRCI

Le projet présenté par le préfet de région le 28 août 2014 permet de réduire le nombre d'EPCI urbains de Grande Couronne qui passerait ainsi d'environ 40 à 11 avec toutefois de grandes différences de périmètres et de population.

### Le secteur de la Vallée de Montmorency et du Parisis

Dans le Val d'Oise, et contrairement aux autres départements de la Grande Couronne parisienne, le schéma est géographiquement assez homogène avec la constitution de quatre EPCI principaux constitués de l'agglomération de Cergy-Pontoise sans modification, d'une extension du Parisis à plusieurs communes de Val et Forêt et une commune de la vallée de l'Oise et des Impressionnistes, de la fusion de la CAVAM avec la CCOPF étendue à trois communes de Val et Forêt et de la fusion de Val de France avec Roissy Porte de France étendue à plusieurs communes rurales ou semi-rurales de Seine et Marne situées autour de l'aéroport.

A souligner également que la délibération de la commune d'Argenteuil visant à rejoindre la métropole coupe la commune de Bezons du reste du département, ce qui conduit le préfet des Yvelines à devoir inclure cette commune à un futur EPCI de son département.

### Proposition d'avis

La conférence des vice-présidents de la CAVAM a émis un avis favorable au rapprochement de la CAVAM et de la CCOPF avec le rattachement des 3 communes de VAL ET FORET en considération :

- de la vision défendue par l'ensemble des neuf maires de la CAVAM dans un courrier adressé le 1<sup>er</sup> juillet 2014 au Préfet du Val d'Oise pour que la construction du futur territoire

soit assise sur ces critères de complémentarité et de solidarité au regard des projets structurants à conduire ;

- des échanges engagés avec les services de l'Etat dans le département et auprès de Monsieur le Préfet de Région préalablement à la proposition de reconfiguration des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre situés dans l'unité urbaine dans le département du Val d'Oise.

-des rencontres conduites avec la plupart des élus de proximité concernés par le schéma régional dans le respect des articles 10 et 11 de la loi MAPTAM ;

-du vœu maintes fois exprimé par les élus de la CAVAM de construire, en cas d'élargissement du périmètre, un territoire basé sur la recherche de complémentarité et non sur la similitude des situations spatio-économiques notamment ;

- de l'impératif pour les territoires futurs de pouvoir disposer des moyens – financiers, stratégiques et géographiques – pour développer des projets dans le respect des prérogatives des entités communales et communautaires ;

-de la forêt de Montmorency et ses abords au sud, à l'est et au nord du massif forestier qui constituent à cet égard un territoire favorisant cette nécessaire complémentarité ;

-de l'ancrage de la CAVAM avec les territoires les plus urbains situés au nord de la capitale, ancrage affirmé dans le cadre de l'Entente du Nord Métropolitain, qui nécessite en parallèle de renforcer l'approche environnementale de cet espace interstitiel que constitue la CAVAM mais aussi la CCOPF, sur l'axe de l'ex-RN 1, en lisière de la forêt de Montmorency ;

Cependant, dans l'approche du projet présenté par Monsieur le préfet de région le 28 août 2014 une commune se trouve intégrée a priori contre sa volonté.

Cette commune se distingue notamment par sa très forte intégration géographique avec sa voisine d'Ermont formant ainsi, avec la gare d'Ermont-Eaubonne, un pôle majeur de transport intermodal et une interconnexion ferroviaire entre la ligne C du RER et les lignes H et J du Transilien pour une bonne partie des habitants du Val d'Oise et bien au-delà des périmètres administratifs de nos EPCI ;

Pour autant, et quel que soit l'intérêt de cette gare, pour les habitants des territoires de la CCOPF et de la CAVAM, les pôles d'interconnexion prioritaires seront demain, sur les axes de la ligne H, la gare d'interconnexion avec le futur Tram Express Nord à Epinay-Villetaneuse et, à moyen terme, la future gare du Métro automatique du Grand Paris à Saint Denis - Pleyel ;

Par ailleurs, la commune d'Eaubonne et celle d'Ermont se sont engagées, dans le cadre de leur EPCI, dans une très lourde et complexe opération de restructuration urbaine autour du pôle gare, opération qui renforce encore les relations structurelles entre ces deux collectivités ; Enfin, il convient également de rappeler que dans la logique qui a prévalu pour asseoir le futur EPCI autour de la forêt de Montmorency, la commune d'Eaubonne ne se situe pas sur les emprises du massif forestier contrairement aux communes de Saint Prix et de Montlignon ; C'est pourquoi les élus de la CAVAM ne souhaitent pas que la construction à édifier se fasse par la contrainte, source de conflits et de rigidités potentiels dans l'avenir ; aussi demandent-ils au Préfet de région de prendre en considération la position qui sera exprimée par le conseil municipal de la ville d'Eaubonne.

Je vous propose donc de suivre l'avis de la conférence des vice-présidents de la CAVAM et de réaffirmer notre volonté aujourd'hui comme hier, d'être acteurs dans l'édification de notre futur territoire qui constitue un enjeu majeur pour l'ensemble de nos administrés.

Monsieur Bosc prend la parole pour dire que la ville d'Eaubonne devrait nous rejoindre car cela serait plus facile pour la réfection de la rue Marcelin Berthelot. Monsieur le Maire précise que depuis son arrivée, en ce qui concerne la rénovation des enrobés de la rue Marcelin Berthelot, il a eu l'accord de la CAVAM pour la réfection et qu'il ne resterait à la

charge de la commune que les trottoirs et l'enfouissement des réseaux, mais que le plus gros problème se situe auprès du financement soit par Val et Forêt soit par la Ville d'Eaubonne

**CECI EXPOSE,**

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5212-1-1,

VU les articles 10 et 11 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi « MATPAM »,

VU l'arrêté préfectoral du 26/12/2001 portant création de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency et approuvant ses statuts, modifiés par arrêtés préfectoraux du 17/06/2005, 16 novembre 2006, 29 octobre 2008, 26 mars et 23 décembre 2013,

VU le projet de schéma régional de coopération intercommunale du 28 août 2014 portant sur les départements de l'Essonne, de la Seine-Saint-Denis, du val d'Oise et des Yvelines, élaboré par le Préfet de Région sur proposition des représentants de l'état dans ces départements, et transmis à la commune par courrier en date du 3 octobre reçu le 8 octobre 2014.

**CONSIDERANT** qu'il revient aux conseils municipaux et aux organes délibérants des EPCI concernés d'émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de l'envoi du projet de schéma régional de coopération intercommunale,

**CONSIDERANT** que le projet de schéma propose pour le secteur de la Vallée de Montmorency le regroupement de la CAVAM avec la CCOPF et l'intégration au périmètre du nouvel EPCI de trois communes de la Communauté d'Agglomération VAL ET FORET : Eaubonne, Saint-Prix, Montlignon,

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par la Conférence des Vice-présidents exposé ci-avant ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de Margency, après en avoir délibéré, deux abstentions (Madame Corneloup, Madame PESTIE), 21 voix pour :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE AU PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SRCI)**
- **APPROUVE LE SCHEMA PRESENTE POUR CE QUI CONCERNE LA FUSION DE LA CAVAM AVEC LA CCOPF ET DANS LA LOGIQUE TERRITORIALE SON EXTENSION AUX DEUX COMMUNES DE SAINT PRIX ET DE MONTLIGNON QUI FONT PARTIE INTEGRANTE DU MASSIF FORESTIER**
- **DEMANDE CEPENDANT A MONSIEUR LE PREFET DE REGION DE PRENDRE EN CONSIDERATION, DANS SON ARRETE, LA POSITION QUI SERA EXPRIMEE PAR LES ELUS DE LA VILLE D'EAUBONNE**

**3 – Nomination d'un élu référent pour le groupe de travail « sécurisation des espaces de vie collective publics et/ou privés » du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunal (CLSPDI)**

Au sein du CLSPDI plusieurs groupes de travail ont été mis en place.

- Sécurisation des espaces de vie collective publics et privés
- Accès au droit et aide aux victimes
- Prévention de la délinquance et de la récidive
- Prévention et sécurité routière

Le groupe de travail « sécurisation des espaces de vie collective publics et privés » animé par Madame Annie GUIDEZ a pour objectif de coordonner l'ensemble des moyens afin d'améliorer le traitement des atteintes au cadre de vie. Ses travaux, avec l'ensemble des acteurs concernés (bailleurs sociaux, police nationale et municipale, TVO, SNCF, Syndicat Emeraude, etc...) ont conduit à la mise en place d'un dispositif axé sur la tranquillité résidentielle et la sécurité dans les transports. Aujourd'hui, il semble pertinent d'organiser des réunions plus restreintes en adéquation avec les problèmes rencontrés sur chaque commune.

Afin de poursuivre dans cette démarche de proximité, le conseil municipal doit désigner un élu référent qui sera l'interlocuteur privilégié du groupe de travail.

Monsieur BRUN présente la candidature de Madame CORNELOUP. 17 voix contre (Monsieur Renault, Monsieur Piot, Madame Ehrmann, Madame Simonou, Monsieur Lasmarrigues, Monsieur Ané, Monsieur Boros, Madame Cohendet, Madame Couture, Madame Fanouillère, Madame Milcent, Madame Moncomble, Madame Pechena, Monsieur Réveillère, Monsieur Tsorba, Monsieur Aïta, Madame Elimas) et 6 voix pour, cette candidature est rejetée.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Fanouillère. 17 voix pour et 6 voix contre (Madame Ville-Vallée, Madame Corneloup, Madame Bermudez, Madame Pestie, Monsieur Bosc, Monsieur Brun), Madame Fanouillère est nommée élu référent auprès du groupe de travail « sécurisation des espaces de vie collective publics et privés » du CLSPDI.

#### **4 – Autorisation du paiement par internet, via TIPI pour la régie périscolaire de la Mairie de Margency**

TIPI (Titres Payables par Internet) est un dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur internet qui s'adresse aux collectivités.

Il permet de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et payer tout type de recettes communales par internet.

L'utilisateur se connecte simplement à l'adresse du site internet indiqué sur la facture ou l'avis des sommes à payer.

La commune de Margency souhaite faire appel à TIPI-Régie pour le règlement de la cantine, de l'étude dirigée et des marcyens via le portail internet et le formulaire de Berger Levrault.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le paiement par internet, via TIPI, pour la régie périscolaire de la Mairie de Margency.

#### **5 – Décision modificative budgétaire N°4**

Suite à la commission des finances du mercredi 5 novembre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal les modifications budgétaires suivantes :

##### **En recettes de fonctionnement :**

- + 8258.49 euros à l'article 6419 (remboursement sur rémunération du personnel)
- + 1185.15 euros à l'article 7388 (Autres taxes diverses)
- + 1981 euros à l'article 74121 (dotation de solidarité rurale)
- + 800 euros à l'article 7473 (départements)
- +39911.35 euros à l'article 74832 (attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle)
- + 596.65 euros à l'article 758 (Produits divers de gestion courante)
- + 7054.04 euros à l'article 7788 (produits exceptionnels divers)
- + **59 786.68 euros = TOTAL**

**En dépenses de fonctionnement :**

- + 4500 euros à l'article 60612 (énergie –électricité)
- + 22815.68 euros à l'article 61523 (voies et réseaux)
- + 13300 euros à l'article 6226 (honoraires)
- + 1000 euros à l'article 6232 (fêtes et cérémonies)
- + 2000 euros à l'article 6262 (frais de télécommunications)
- + 14671 euros à l'article 73925 (fonds de péréquation FPIC)
- + 1500 euros à l'article 6574 (subventions de fonctionnement –Arabesques)
- + **59786.68 euros = TOTAL**

**En dépenses d'investissement :**

- + 26000 euros à l'article 2182 (matériel de transport)
- + 625 euros à l'article 21578 (autres matériels et outillages)
- 26625 euros à l'article 020 (dépenses imprévues)
- 0 euros = TOTAL**

Monsieur Brun fait la remarque que c'est un exercice classique de faire des ajustements budgétaires, mais qu'il y a une explosion de certains postes. Il propose que le groupe de la minorité vote contre.

M. Renault et Mme Simonou rappellent qu'il s'agit d'un réajustement des recettes/dépenses en cours d'exercice.

M. Bosc précise qu'à la fin de l'année il y avait une somme de 400 000 euros d'excédent et que, comme l'a précisé Monsieur le Maire lors de la commission des finances du mercredi 5 novembre « le gras diminue ». Il précise qu'il est nécessaire de maîtriser le budget pour garantir un excédent sur les années suivantes et pour ne pas être contraints d'augmenter les impôts. Il propose 5 % d'économie sur le budget de fonctionnement chaque année.

S'agissant des dépenses d'investissement, M. Renault précise que le « camion vert » de la commune, dont le devis de réparation s'élevait à un montant exorbitant va être remplacé par une fourgonnette de grande capacité. Dépense 26 K€ sur le poste « dépenses imprévues ». Monsieur Brun dit que l'on ne maîtrise pas le budget et qu'il ne faudrait pas augmenter les impôts.

Madame Corneloup réexplique que nous sommes en train de traiter des modifications budgétaires suite à des dépenses imprévues. Il faut faire attention aux dépenses et il est préférable d'avoir de l'avance.

Madame Pestie remercie Madame Corneloup de ses explications très claires.

Madame Pestie indique qu'il serait souhaitable d'établir un prévisionnel des dépenses supplémentaires ainsi que des prévisions d'économies.

M. Renault précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel. Les économies réalisées seront identifiées début 2015.

Mme Pestie invoque l'absence d'anticipation d'économie.

Mme Couture réfute cette allégation et affirme bien au contraire que tout est mis en œuvre pour la recherche d'économies, mais que la marge de manœuvre reste faible. Les dotations gouvernementales sont en régression.

Mme Simonou confirme à son tour l'existence d'un réel plan d'action d'économie sur différents postes tels que les télécoms, l'électricité, le chauffage... Elle invite les membres du Conseil à assister aux Commissions des finances et à participer aux études pour détecter des économies.

Le Conseil Municipal, 4 voix contre (Madame Ville-Vallée, Madame Bermudez, Monsieur Bosc, Monsieur Brun), 2 abstentions (Madame Corneloup, Madame Pestie), 17 voix pour, adopte les modifications budgétaires précitées.



## **6 – Taxe d'aménagement**

Par courrier du 15 octobre la préfecture du Val d'Oise nous rappelle que pour la taxe d'aménagement nous devons délibérer avant le 30 novembre 2014 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Par délibération du 13 octobre 2011, le conseil municipal avait fixé le taux à 5 % sur l'ensemble du territoire (délibération valable 3 ans). Monsieur le Maire propose de maintenir le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal et précise que la délibération sera reconduite de plein droit annuellement.

Monsieur Bosc demande le taux maximum. Monsieur le Maire lui indique 8 %.

Monsieur Bosc demande combien de permis et déclarations préalables ont été délivrés sur 2013 – 2014 ? La réponse lui sera communiquée par mail. Quid du taux des autres communes demande Monsieur Bosc ?

Monsieur Renault précise que beaucoup de communes ont un taux de 8 %.

Monsieur Brun pose deux questions. Y a-t-il des exonérations, en dehors de celle des logements sociaux ? non

Y a-t-il des abattements ? aucun

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal pour la Taxe d'Aménagement,

Cette délibération est reconduite de plein droit annuellement.

Elle est transmise à la direction départementale des territoires (DDT) au plus tard le 1er jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Questions Orales :

**Groupe "Pour Margency" : questions orales du conseil municipal du jeudi 13 novembre 2014 :**

### **Question 1 : conflit d'intérêt posée par Florence Ville-Vallée**

Lors du dernier conseil municipal du 9 octobre 2014, madame Marie-Claude PECHENA a évoqué une question de conflit d'intérêts qui a retenu toute notre attention. Se loger en Ile de France n'a rien de simple. Il est donc pas étonnant que l'on ne quitte pas facilement un logement bon marché offrant un certain confort en plein centre ville. La situation peut devenir problématique lorsqu'elle concerne un élu et un logement social. Le principal point noir se situe, également, dans la durée de l'occupation du logement qui devient plus en adéquation, alors au fil du temps, avec les besoins de surface des occupants. Pour rappel, un conflit d'intérêts apparaît quand un individu ou une organisation est impliquée dans de multiples intérêts, l'un d'eux pouvant corrompre la motivation à agir sur les autres.

Pouvez-vous nous certifier que les conseillers municipaux participant à l'action sociale de votre majorité ne bénéficient d'aucune attribution de logement social à Margency directement ou indirectement ? Quelles sont les mesures que vous allez prendre pour éviter ce type de conflit d'intérêt comme la fait la ville de Paris après de nombreux abus ?

### **Réponse :**

Le conflit d'intérêt tel qu'il a été évoqué par Madame PECHENA dans le cadre d'une question orale lors du dernier Conseil Municipal portait sur son inquiétude par rapport à la position de Madame VILLE-VALLEE qui est en même temps « acteur responsable de plusieurs procès intentés à la ville » à titre personnel, ou en tant que Présidente du Conseil Syndical de la copropriété du Parc de Bury et Conseillère Municipale très active en réunion. En d'autres termes, Madame PECHENA estime non approprié qu'une personne soit en même temps juge et partie ! J'avais fait un parallèle en évoquant un problème d'État soulevé récemment après le constat que des Conseillers Municipaux votaient des autorisations de mise

en place d'éoliennes dans des champs qui leur appartenaient, l'opération entraînant un gain financier très important pour le décideur propriétaire du champ concerné. Pour revenir à la question, les Services de la Mairie n'ont pas eu le temps matériel pour vérifier si des Conseillers Municipaux bénéficient de Logements Sociaux. Je répondrai donc à cette question lors du prochain Conseil Municipal.

## **Question 2 : construction des logements sociaux posée par Fabien Bosc**

La Mairie a délivré pour la construction des logements sociaux face à la mairie, un permis de construire au 22 janv. 2009 modifié le 28 juillet 2011. Les travaux ont été stoppés à deux reprises, de 2009 à 2013 à la suite un référé conservatoire « afin de préserver l'effondrement une maison mitoyenne », puis en Aout 2013 le permis faisant l'objet d'un recours administratif des voisins.

Par un jugement rendu le 24 juillet 2014, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a jugé que cette requête était irrecevable en raison de sa tardiveté. Il n'en n'est pas moins vrai, que ce permis est entaché d'irrégularités et qu'il devrait être annulé, à l'audience dans ses conclusions M. Ricard rapporteur public l'a parfaitement souligné ce que personne ne peut ignorer.

Un projet modificatif répondant à la fois au respect du plan d'occupation des sols, à la sécurité des enfants se rendant aux l'école et aux inquiétudes des voisins a été présenté en mairie en novembre 2013 par le bailleur Moulin Vert qui avait admis ses erreurs par courrier et production de nouveaux plans.

Les travaux ont aujourd'hui repris sur la base d'un permis de 2011, qui ne satisfait personne, qui va entacher notre commune pendant de très nombreuses années, voir provoquer de graves accidents, et nécessairement imposés des aménagements de sécurisation coûteux.

Élu comme maire, vous avez le pouvoir de revenir sur ce permis de construire et d'apporter des aménagements. Allez vous prendre vos responsabilités et une décision courageuse ? ou allez vous protéger un projet mal conçue et dangereux pour la sécurité de nos enfants se rendant à l'école ? et dans ce cas que direz vous aux parents si demain l'un de leurs enfants est renversé ? et/ou aux Margencéens quand vous engagerez la commune dans des dépenses de mise en sécurité sur cette CD144 (20.000 véhicules jours) ?

### **Réponse :**

Vouloir retracer l'historique des logements sociaux réalisés par Moulin Vert en face de la Mairie ne relève pas d'une question orale. D'ailleurs, un point au moins est strictement faux : il n'y a jamais eu de demande de permis modificatif déposée en Mairie. Il y aurait eu une négociation « privée » entre M N°Guyen représentant Moulin Vert et Madame VILLE dans laquelle il semblerait qu'un accord ait été trouvé entre les deux parties sur une modification de la sortie des véhicules et de la hauteur du bâtiment. Effectivement, des plans ont circulé pendant une réunion mais n'ont jamais été utilisés après la réunion.

En tant que Maire, je ne reviendrai pas sur le Permis de Construire signé par mon prédécesseur. D'ailleurs, si je le faisais, il faudrait faire un Permis de Construire Modificatif qui entrainerait un décalage significatif de la livraison des logements (aggravant ainsi notre carence) ainsi qu'un arrêt immédiat des travaux, point sur lequel, Monsieur BOSC, vous avez critiqué vivement l'ancienne mandature pendant votre campagne électorale.

Enfin, je vous rappelle qu'un nouveau procès a été intenté par la copropriété du Parc de Bury et dès lors, il n'est plus possible de traiter ce point en Conseil Municipal, ni ailleurs. Je vous rappelle toutefois que « les conditions de sécurité, les vitesses modérées pratiquées en approche du futur accès sont adaptées aux mouvements attendus y compris ceux de tourne à gauche. Le projet ne présente de ce fait aucun caractère accidentogène » (SIC) comme cela est exprimé par le Chef du Service Territorial – Direction de la gestion du domaine routier –

du Conseil Général (courrier de M. Didier BERCE du 12 octobre 2011 qui vous a été communiqué par mail le 12 septembre dernier).

### **Question 3 : finances posée par Thierry Brun**

La deuxième commission des finances de la mandature a réservé son lot de surprises, plutôt désagréables, pour les finances de la commune. Le groupe Pour Margency confirme les alertes lancées en début de mandat lors de la constitution du budget primitif. Les dépenses d'aujourd'hui pourraient bien se transformer en une hausse des impôts demain, sans une vive réaction de l'équipe majoritaire ! Nous avons été surpris que la commission des finances se contente de constater les dépenses et recettes à date du mois d'octobre. Nous avons proposé en commission d'établir un prévisionnel des dépenses et recettes de l'année 2014 et de le comparer à la réalité du budget de l'année 2013 (compte administratif). L'exercice fut donc fait en séance sur notre proposition. La réalité des dépenses et recettes au mois d'octobre nous permet d'en déduire ligne par ligne une projection jusqu'à la fin de l'année. Chacune des lignes étant confirmée en séance, cette prédiction rationnelle nous permet aujourd'hui de connaître le prévisionnel des dépenses et recettes en fin d'année 2014. Le résultat est édifiant !

Nous constatons malheureusement de nombreux dérapages sur certains postes de dépenses. Le manque de gouvernance financière des élus de la majorité conduit la commune à subir une hausse des dépenses sans pour autant espérer globalement une augmentation des recettes. Nous préconisons qu'une commission des finances se tienne tous les trimestres pour évaluer et constater les écarts entre le budget primitif de début d'année et la réalité des dépenses, des recettes réalisées au fur et à mesure.

Ne craignez-vous pas que cette tendance aille vers une hausse des impôts ?

### **Réponse :**

Réponse sur la forme : « surprises désagréables, dérapages, manque de gouvernance, .... ». Vous êtes en train de rejoindre Monsieur BOSC qui parle de dérive, de mauvaise gestion et d'augmentation des impôts dans son blog du 10 novembre. Mais n'est ce pas lui qui annonçait un déficit de 300 000 Euros lors de la campagne électorale, déficit qui est devenu un report excédentaire de plus de 400 000 Euros ? En outre, je constate qu'il ne respecte pas l'article 25 qui porte sur la confidentialité des débats pendant les Commissions. S'il est bien un domaine où on ne peut pas tricher, ce sont les finances puisque tout est enregistré au centime près (à ce sujet, Monsieur BOSC recevra les copies des factures détaillées dont il a fait la demande en réunion de Commission).

Réponse sur le fond ; la Commission des Finances qui s'est tenue le 5 novembre dernier avait pour objectif d'adapter le budget prévisionnel (donc aléatoire par définition, puisqu'il s'agit de prévoir le futur) aux réalités comptables enregistrées depuis les 3 premiers trimestres.

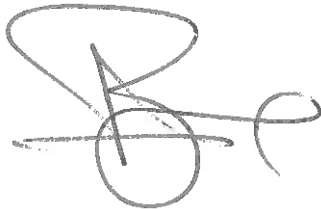
Vous considérez que les chiffres que vous avez saisi dans votre tableur en Commission sont fiables et qu'il vous est possible de faire des projections sur le bilan annuel alors même que nous rencontrerons d'autres adaptations d'ici à la fin de l'année. Comme je vous l'ai dit en Commission, cet exercice ne prendra du sens que lorsque les comptes seront arrêtés, c'est-à-dire début 2015.

Monsieur BRUN, si vous voulez vous vous faire l'oracle d'une restriction budgétaire, vous êtes en retard ; toutes les communes de France ont été prévenues de la diminution régulière et significative de la DGF de l'Etat dans les années à venir. Face à l'attitude gouvernementale, deux tactiques sont alors possibles : augmenter les recettes, c'est-à-dire augmenter les impôts, ce que je ne ferai qu'en dernière extrémité. Réduire les dépenses, c'est ce que j'ai commencé à faire en reprenant les postes de dépenses pour les diminuer. J'en veux pour preuve le premier domaine que nous venons de traiter, à savoir les télécoms de la ville, et la renégociation récente des contrats qui va entraîner une baisse du budget annuel de 1 800

Euros H.T tout en offrant une meilleure qualité de service (appels illimités). Je conclurai en vous rappelant que j'ai diminué volontairement mon indemnité de Maire d'un tiers, preuve s'il en est de ma volonté personnelle de réduire les dépenses !

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures.

Le Maire  
Christian RENAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Renault', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance  
Christel COHENDET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christel Cohendet', written in a cursive style.